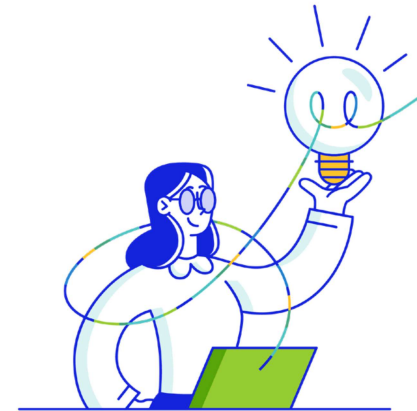


Élagage

Afin de garantir la sécurité des personnes et des biens et d'assurer la qualité de la fourniture de l'électricité, il est nécessaire de garder la végétation à distance des lignes électriques.

La norme NF C11-201 décrit les distances minimales de sécurité à respecter entre la végétation et le réseau électrique.



Position de l'arbre	Position du réseau	Responsabilité de l'élagage
En domaine privé	En domaine privé	Pour des raisons de sécurité, il incombe au propriétaire d'assurer l'entretien de la végétation en respectant les 7 règles de sécurité, particulièrement lorsque l'arbre a été planté après l'installation de la ligne. Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix à ses frais. En cas de défaut d'élagage par un propriétaire, les frais et conséquences peuvent être mis à sa charge.
En domaine privé	En domaine public	Pour des raisons de sécurité, il incombe au propriétaire d'assurer l'entretien de la végétation en respectant les 7 règles de sécurité. Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix à ses frais. En cas de défaut d'élagage par un propriétaire, les frais et conséquences peuvent être mis à sa charge.
En domaine public	En domaine public	<p>Cas 1 : La collectivité souhaite par opportunité réaliser elle-même l'élagage en respectant les 7 règles de sécurité ci-contre, celui-ci est à sa charge. Les mises en sécurité électriques, si nécessaires, restent à la charge d'Enedis.</p> <p>Cas 2 : L'élagage est réalisé par Enedis à sa charge, dans le cadre de son programme d'entretien.</p>

Les 7 règles de sécurité

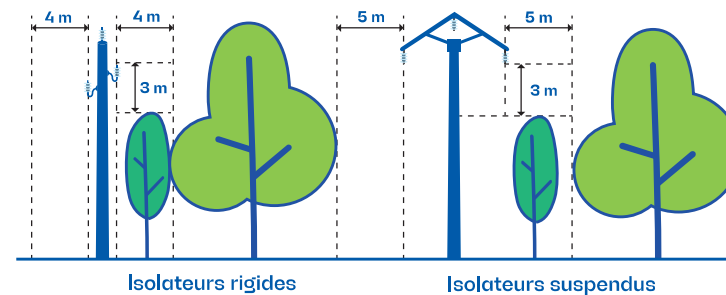
- 1 — Ne pas planter ou laisser pousser des arbres en dessous ou aux abords d'ouvrages électriques.
- 2 — Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 5 mètres des lignes.
- 3 — Faire une DT/DICT* auprès d'Enedis en cas d'intention de travaux d'élagage à proximité d'une ligne électrique.
- 4 — Ne jamais toucher une ligne, ni une branche ou un arbre tombé sur une ligne, même un câble isolé. Prévenir le centre d'appels dépannage**.
- 5 — Ne pas faire de feu sous les lignes.
- 6 — Informer le centre d'appels dépannage en cas d'arbre ou de branche menaçant le réseau.
- 7 — Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont à moins de 2 mètres d'un câble nu

*DT/DICT : [Reseaux-et-canalisation.ineris.fr](https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

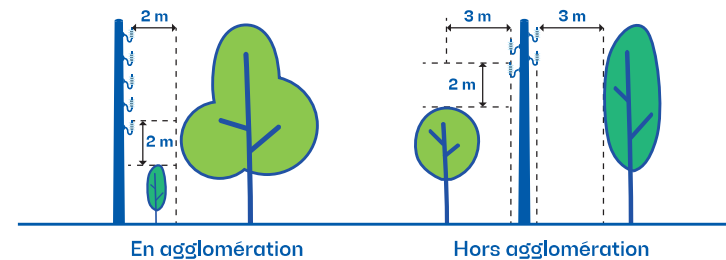
**centre d'appels dépannage : 0811 010 212
(numéro réservé aux collectivités)

Réseau nu

Lignes moyenne tension - 15 ou 20 000 volts

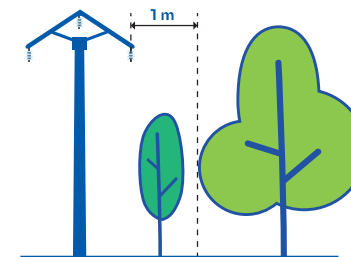


Lignes basse tension - 230/400 volts



Réseau torsadé

Lignes moyenne et basse tension



Pour votre sécurité, il est fortement recommandé de faire intervenir des professionnels possédant une formation technique reconnue.